

DELIBERATION RELATIVE A LA DEMANDE D'AVANCE DE L'ASSOCIATION CLASCUB SUR LA SUBVENTION 2024

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1, L. 123-3, D. 123-2 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université et notamment son article 3 ;
Vu la délibération n°2021-79 du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président ;
Vu la délibération n° 2022-088 du 13 décembre 2022 approuvant la convention entre l'université de bordeaux et le comite de loisirs et d'animations sportives et culturelles ;
Vu l'article 4-1 a) de la convention avec le Clascub signée le 6 janvier 2023 ;
Vu la demande de versement d'une avance de l'association formulée en commission d'orientation de l'action sociale en date du 7 novembre 2023 ;*

Considérant que l'Université de Bordeaux souhaite favoriser la participation de ses personnels à des activités culturelles, sportives et de loisirs ;

Considérant que le CLASCUB est une association qui a pour objet de promouvoir tous projets à caractère culturel ou sportif et de favoriser l'accès à des prestations d'animations et de loisirs ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

De verser à l'association Clascub la somme de 20.000 euros, correspondant au premier versement de la subvention de fonctionnement qui leur est allouée pour l'année 2024.

Ce premier versement, versé en janvier 2024, sera déduit du montant total de la subvention qui sera validé en commission d'orientation de l'action sociale en mars 2024 puis voté au conseil d'administration.

Article 2 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université de Bordeaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'administration

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (31 votants)
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux

